

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 4 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Présents : 10

Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Benoît ARTAULT, Marie BOURGAIN.

Absents excusés :

Elsa MILVOY, Gaëlle PALMADE, Isabelle COMTE, Philippe MAES.

Pouvoirs :

Elsa MILVOY a donné pouvoir à Nicolas DESCHAMPS, Gaëlle PALMADE a donné pouvoir à Pascale MEYER, Isabelle COMTE a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC, Philippe MAES a donné pouvoir à Benoît ARTAULT.

Secrétaire de séance : Marie BOURGAIN

N°41/2020-Renouvellement de la convention de partenariat pour le Relais Intercommunal Parents-Assistantes Maternelles (RIPAM)

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la convention de partenariat pour le Relais Intercommunal Parents-Assistantes Maternelles (RIPAM) de la Commune de Theix-Noyal se termine le 31 décembre 2020.

Considérant la proposition de la commune de Theix-Noyal de renouveler cette convention à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver la convention telle que présentée en annexe.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy DERBOIS